415 CHLORURE FERRIQUE **415-LIQUID**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : Chlorure Ferrique

Autres Moyens d'Identification : Ferric Chloride

N° de Pièces Connexes : 415-500ML, 415-1L, 415-4L, 415-20L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Solution de gravure de PCB et pour cliché de photogravure

Usage contre-indiqué : Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

☎ +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA—Appeler CHEMTREC au ***+1-800-424-9300***

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1B	Danger	Corrosion
Matière Corrosive pour les Métaux		1	Attention	Corrosion
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Toxicité Aiguë	Orale	4	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique	Aiguë	3	*aucune*	*aucun*

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux H290 : Peut être corrosif pour les métaux
	H315 : Provoque une irritation cutanée H302 : Nocif en cas d'ingestion
	H402 : Nocif pour les organismes aquatiques

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver la peau abondamment à l'eau ou se doucher.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieur.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
7705-08-0	trichlorure de fer ($FeCl_3$)	37–42%
7647-01-0	acide chlorhydrique	1.0%
7758-94-3	dichlorure de fer ($FeCl_2$)	<1.0%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P310
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation graves, douleur, brûlure chimique*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P303 + P352, P332 + P313, P362 + P364
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, coloration de la peau brune*
Intervention	Laver la peau abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

EN CAS D'INGESTION	P330, P301 + P302
Symptômes Immédiat	*irritation, douleurs abdominales, nausée, vomissement, diarrhée*
Intervention	Rincer la bouche. En cas de malaise, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	*toux, irritation des voies respiratoires, mal de gorge*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces très chaudes. Un contact prolongé avec des métaux dans un espace confiné peut produire des quantités explosives d'hydrogène.
Produits de Combustion	À plus que 200 °C, des gaz toxiques et corrosifs comprenant du chlore, du chlorure d'hydrogène et des oxydes de fer peuvent se dégager.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Neutraliser avec de la chaux ($Ca(OH)_2$ ou $CaC0_3$) ou du carbonate de sodium (Na_2C0_3). Recueillir le liquide dans un récipient en plastique. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants.
	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu.
	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieur.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
trichlorure de fer [a)] *(sel de fer soluble)*	ACGIH	1 mg/m^3	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 mg/m^3	Non établi
	U.S.A (WEEL)	1 mg/m^3	Non établi
	Canada AB	1 mg/m^3	Non établi
	Canada BC	1 mg/m^3	Non établi
	Canada ON	1 mg/m^3	Non établi
	Canada QC	1 mg/m^3	Non établi
dichlorure de fer [a)] *(sel de fer soluble)*	ACGIH	1 mg/m^3	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 mg/m^3	Non établi
	U.S.A (WEEL)	1 mg/m^3	Non établi
	Canada AB	1 mg/m^3	Non établi
	Canada BC	1 mg/m^3	Non établi
	Canada ON	1 mg/m^3	Non établi
	Canada QC	1 mg/m^3	Non établi
acide chlorhydrique	ACGIH	Non établi	2 ppm (Plafond)
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	5 ppm (Plafond)
	Canada AB	Non établi	2 ppm (Plafond)
	Canada BC	Non établi	4.7 ppm (Plafond)
	Canada ON	Non établi	4.7 ppm (Plafond)
	Canada QC	Non établi	5 ppm (Plafond)

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS[2] et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite pour le sel de fer, solubilité en Fe

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards et aérosols, porter un respirateur comme un respirateur à particules N95 ou respirateur à gaz acide AG.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité**	Sans objet
Apparence	Brun rouge foncé	**Limite Supérieure d'Inflammabilité**	Sans objet
Odeur	Légèrement acidique et ferrique	**Pression de Vapeur @20 °C**	Négligeable
Seuil d'Odeur	Pas disponible	**Densité de Vapeur**	1 (Air =1)
pH	<2	**Densité Relative @25 °C**	1.38–1.49
Point de fusion/ Point de Congélation	-50 °C [-58 °F]	**Solubilité Dans l'Eau**	Soluble
Point Initial d'Ébullition	110 °C [230 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Pas disponible
Point d'Éclair	Sans objet	**Température d'Auto-inflammation**	Pas disponible
Taux d'Évaporation	>1 (BuAc=1)	**Température de Décomposition**	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible	**Viscosité @25 °C**	Pas disponible

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit avec les métaux pour former de l'hydrogène inflammable. Réagit avec les alcalis (bases).
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs ou du brouillard. À plus que 200 °C, des gaz toxiques et corrosifs comprenant du chlore, du chlorure d'hydrogène et des oxydes de fer peuvent se dégager.
Matériaux Incompatibles	métaux alcalins, chlorure d'allyle, oxyde d'éthylène, nylon, styrène, oxydants forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau et une coloration de la peau brune.
Inhalation	L'inhalation des vapeurs peuvent causer de la toux, une irritation des voies respiratoires ou un mal de gorge. L'exposition à de fortes doses de chlorure d'hydrogène peut provoquer une toux, une respiration laborieuse et un essoufflement.
Ingestion	Peut causer une irritation sévère de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. À fortes doses, il peut également provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Chronique	Sans effet connu

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
trichlorure de fer	316 mg/kg Rat	Pas disponible	Pas disponible
dichlorure de fer	300 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Rat	Pas disponible
acide chlorhydrique	238—277 mg/kg Rat	5 010 mg/kg Lapin [a)]	4.2 mg/L 1 h Rat (gas)

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS[2] et d`ECHA furent consultées.
a) Valeur rapportée par Monsanto

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Provoque une irritation de la peau.
Lésions/irritation des yeux	Le mélange provoque des lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Ne donne pas lieu à une classification, car la concentration en acide chlorhydrique est inférieure au seuil de classification.
Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

Le trichlorure de fer est un polluant aquatique aigu de catégorie 3, avec une CL50 48 h de 23 mg/L pour Oryzias latipes; CE50 9,6 mg/L de Daphnia magna (puce d'eau).

Le dichlorure de fer est un polluant aquatique aigu de catégorie 3, avec une CL50 48 h de 48.6 mg/L pour Oryzias latipes; CE50 19.0 mg/L de Daphnia magna (puce d'eau).

L'acide chlorhydrique est un polluant aquatique aigu de catégorie 2 avec une CL50 24 h de 4 mg/L pour Carassius auratus (poisson rouge); CE50 48 h de Daphnia magna à 1.5 mg/L (puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 1 L ou moins	Tailles supérieures à 1 L
415-500ML, 415-1L, 415-4L **Quantité Limitée**	*415-20L* **Numéro UN** : UN2585 **Appellation Réglementaire** : Chlorure de Fer en Solution **Classe :** 8 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** No

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 1 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
*415-500ML** **Quantité Limitée** Y841 *Emballage combiné* Qté Net par emballage intérieur= 0.5 L Qté Net total par emballage = 1 L	*415-500ML, 415-1L, 415-4 L*** **Numéro UN** : UN2585 **Appellation Réglementaire** : Chlorure de Fer en Solution **Classe :** 8 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** Non **Disposition Particulière A803 :** Doit utiliser un emballage répondant aux critères du groupe d'emballage II.

Attention: Le 415-20L est interdit par voie aérienne
* Doit être réemballé dans un emballage combiné avec une quantité nette maximale de 1 L.
** Les tailles 415-4L ne peut être transportées que par avion fret.

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 1 L ou moins *415-500ML, 415-1L, 415-4L* **Quantité Limitée**	Tailles supérieures à 1 L *415-20L* **Numéro UN** : UN2585 **Appellation Réglementaire** : Chlorure de Fer en Solution **Classe :** 8 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** Non

Note: **L'expéditeur qui manutentionnent, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Classification SIMDUT

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	0
RISQUE PHYSIQUE :	1
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

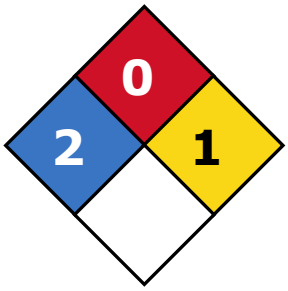

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du dichlorure de fer (No. CAS 7758-94-3; quantité rapportable= 100 lb), du trichlorure de fer (No. CAS 7705-08-0; quantité rapportable= 100 lb) et de l'acide chlorhydrique (No. CAS 7647-01-0; quantité rapportable= 5 000 lb)), qui sont assujettis sous CERCLA aux exigences de déclaration.

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Suite de section sur la page suivante

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Michel Hachey

Date de Révision 13 février 2019

Annule et Remplace 04 janvier 2018

Changement Effectué : Clarification du la section 14 des transports.

Références

1) ACGIH *2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
Qté Net	Quantité nette
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social
9347–193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.